



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 14 avril 2016

Sécurité routière : non à la fatalité !

En deux semaines, six morts sont à déplorer sur les routes de Vendée. Six vies auraient pu être épargnées. Le non-respect du code de la route, les excès de vitesse et l'alcool, sont responsables de ces accidents tragiques.

Les progrès enregistrés en 2015 montrent que ces drames ne sont pas une fatalité et que la responsabilité de chacun améliore la sécurité de tous sur les routes.

Poursuivant l'action engagée depuis plusieurs mois, le préfet décide de réagir fermement à cette situation.

Dès cette semaine, et en complément des contrôles habituels qui seront réalisés sur tout le réseau routier du département, des opérations de sécurité routière de grande envergure seront organisées sur les axes de Vendée, engageant à la fois les forces de police et de gendarmerie, avec la mise en place de nombreux points de contrôles de vitesse, d'alcoolémie tout au long du parcours. Cette action sera reconduite régulièrement sur les différentes voies de circulation de Vendée.

Plus que jamais, tous responsables !

